

219C2385  
FR0013284080-FS1026

20 novembre 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**BIOM'UP**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 novembre 2019, la société par actions simplifiée Financière Arbevel<sup>1</sup> (20 rue de la Baume, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 4 octobre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BIOM'UP et ne plus détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BIOM'UP sur le marché.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Détenue à hauteur de 37,66% par M. Lalevée et à hauteur de 36,66% par M. Delabare, lesquels ont précisé ne détenir aucune action BIOM'UP à titre personnel.